

Décision

Générale

colonial

Décision n° 29 MUTATIONS

n° 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 136 du 01/03/1908

Date de publication
28 février 1908

Date du numéro
1 mars 1908

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois pour en jouir en France, avec faculté d'arrêt en Egypte, est accordé à M. Rizzo, Commis de 2e classe du Cadre Général des Travaux Publics des Colonies. M prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 5 mars 1908.